

Noël Le Monnier

Porte-parole du collectif nancéien pour une régie publique des transports en commun.

« Le transport en commun gratuit, c'est possible à Nancy »

Comment est né ce collectif pour une régie publique des transports en commun et pour leur accès gratuit ?

Au lendemain des dernières élections municipales, au printemps 2008. Certains avaient porté ce thème pendant la campagne, mais le collectif n'est pas l'émanation d'une liste, plutôt le regroupement de gens d'horizons différents, syndicalistes, militants de différents mouvements, simples citoyens, qui trouvent l'idée juste.

Vous vous opposez surtout à la gestion privée du transport public ?

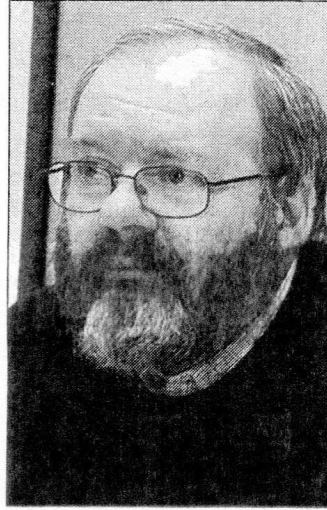
Nous avons focalisé notre action ces deux dernières années sur la question de la délégation au privé d'un service public, parce que le sujet est d'actualité : le Grand Nancy a reconduit trois fois la convention avec la Connex, de façon illégale pour les deux dernières fois.

Vous le dénoncez mais, avez-vous l'intention de saisir la justice ?

Nous nous sommes bien sûr interrogés. Concrètement nous n'avons pas les moyens de nous engager dans une procédure qui risque d'être longue, et d'absorber beaucoup d'énergie. La prolongation du contrat pour un an, à titre exceptionnel était bien prévue lors de la délégation. Depuis les deux prolongements ont été pris de façon illégale, mais on nous rétorquera évidemment qu'il y avait nécessité d'assurer la continuité du service public des transports...

Quels sont vos moyens d'action, en ce cas ?

La sensibilisation du plus grand nombre : les élus d'une part, mais aussi le grand public. Nous avons beaucoup insisté jusqu'ici sur la question du retour possible, et souhaitable à nos yeux, à une gestion en régie publique. L'idée fait son chemin : les élus d'opposition à la CUGN ont pour la première fois voté contre la prolongation de la délégation à la Connex en 2009.



■ Noël Le Monnier.

Voyez-vous d'autres signes que votre combat avance ?

Jeudi dernier, la CUGN a finalement annoncé qu'elle renonçait à concéder le réseau à son partenaire privé, au motif que l'investissement dans le matériel pour la ligne 2 coûtait plus cher en passant par le privé. La collectivité a donc choisi de reprendre l'investissement en main. C'est reconnaître que confier de tels projets à une entreprise privée coûte cher. Mais ce qui est vrai pour l'investissement est également vrai pour le fonctionnement : Véolia fait du bénéfice sur ce marché.

Mercredi, vous lancez une campagne de tracts en direction du grand public. Pourquoi ?

Pour sensibiliser les utilisateurs au fait que la gratuité des transports publics est possible. Les recettes commerciales du réseau, soit entre 13 et 18 M€, ne couvrent qu'un tiers des dépenses de fonctionnement. Ça veut dire que tout l'investissement plus les deux tiers du fonctionnement sont déjà payés par l'impôt. Si on veut vraiment favoriser le développement du transport en commun, on peut le rendre gratuit. Déjà en économisant les bénéfices de Véolia en reprenant le réseau en régie, on ferait un bout du chemin.

Propos recueillis
par Christophe DOLLET